

Nombre de postes équivalents plein temps (EPT) par type de personnel (enseignement public) – année scolaire 2021-2022

Les postes EPT sont calculés sans le personnel remplaçant (maternités, maladies et accidents) et sans les stagiaires.

	Type de personnel	Cycles 1 et 2 (années 1-8)	Cycle 3 (années 9-11)	Non attribuable à un seul cycle
BE-fr ⁽¹⁾	- enseignant	475	232	-
	- de direction	-	-	58
	- de la pédagogie spécialisée :			113
	A	-	-	93
	B	-	-	20
FR-fr ⁽²⁾	- enseignant	1 259.9	725.3	165.5
	- de direction	51.7	31.8	15
	- de la pédagogie spécialisée :			
	A	209.9	-	4.6
	B	-	-	114
GE ⁽³⁾	- enseignant	2 715.7	1 309.6	9.1
	- de direction	58	68.4	-
	- de la pédagogie spécialisée :			
	A	35.4	62.7	68.5
	B	-	-	141.3
JU	- enseignant	392.8	202.4	-
	- de direction	10.7	4.7	-
	- de la pédagogie spécialisée : A+B			
	A+B	50.1	19	-
NE	- enseignant	816.3	462.4	-
	- de direction	-	-	42.9
	- de la pédagogie spécialisée :			
	A	40.3	0.3	84.1
	B	-	-	67.8
VS-fr	- enseignant	1 133	597.4	-
	- de direction	33	27.3	6.3
	- de la pédagogie spécialisée :			
	A	132.9	54.7	-
	B	-	-	39.1
VD ⁽⁴⁾	- enseignant	4 223	2 263.4	-
	- de direction	-	-	341.8
	- de la pédagogie spécialisée :			
	A	535.7	170.5	199.5
	B	5.5	3.9	277.4
Total ERF	20 162.6	12 178.9	6 235.8	1 747.9

La catégorie « Personnel de la pédagogie spécialisée » comporte deux sous-catégories :

A : Personnel de la pédagogie spécialisée et personnel d'enseignement pour élèves allophones,

B : Personnel de logopédie, de thérapie psychomotrice, personnel spécialisé chargé des autres mesures de pédagogie thérapeutique.

Notes :

(1) BE-fr : Les nombre des EPT pour le personnel de direction ainsi que pour le personnel de la pédagogie spécialisée ne peuvent pas être affectés aux degrés primaire et secondaire I; ces EPT sont dans la colonne « Non attribuable à un seul cycle ».

(2) FR-fr : Les nombres des EPT pour le personnel de la pédagogie spécialisée (la catégorie A pour le cycle 3) sont inclus dans la colonne « Cycle 3 » pour le personnel enseignant. Les nombres des EPT pour le personnel de la pédagogie spécialisée (la catégorie B pour les cycles 1+2) sont gérés par les communes.

(3) GE : En 2021-22, les activités des doyens ont été comptabilisées dans la catégorie « personnel de direction ». Ces activités étaient auparavant comptabilisées dans la catégorie « personnel enseignant ».

(4) VD : La pédagogie spécialisée dans le canton de Vaud est composée d'établissements subventionnés et non d'établissements publics. Les EPT des enseignant.es et du personnel de direction de la pédagogie spécialisée sont inclus dans le tableau ci-dessus.

Source et complément d'information : Services cantonaux responsables de la collecte des données. Jour de référence de la collecte des données : BE-fr : 31.10.2021, FR-fr : 1.11.2021, GE : 31.12.2021 (source SSP 2021-22), JU : date non indiquée, NE : 15.10.2021, VS-fr : date non indiquée (source OFS SSP 2021), VD : 1.10.2021.

Réalisation du tableau : Institut de recherche et de documentation pédagogique (2022).